



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Les relations commerciales entre la CEE et les pays exportateurs de produits agricoles des régions tempérées

M. Stephan Tangermann

Citer ce document / Cite this document :

Tangermann Stephan. Les relations commerciales entre la CEE et les pays exportateurs de produits agricoles des régions tempérées. In: Économie rurale. N°132, 1979. pp. 20-30;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1979.2642>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1979_num_132_1_2642

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Résumé

L'auteur rappelle comment se sont développées les positions communautaires dans les négociations internationales traitant du commerce agricole. Cette base historique permet d'avancer que :

- le commerce agricole soulève d'autres réflexions que celles sur lesquelles s'appuie la philosophie pure du libre-échange ;
- même si l'on adopte cette vue plus large, la politique agricole commerciale de la CEE apparaît excessivement protectionniste ;
- mise à part la nature généralement protectionniste des politiques agricoles et commerciales de la Communauté, la PAC comporte des pratiques particulièrement dangereuses ;
- ceci entraîne non seulement des coûts économiques dans le secteur agricole, mais aussi des coûts économiques et politiques dans d'autres domaines ;
- il existe dans la CEE certaines considérations politiques qui aggravent les problèmes commerciaux ;
- la CEE pourrait faire preuve d'une plus grande coopération internationale sans violer ses intérêts vitaux ;
- les partenaires commerciaux de la Communauté pourraient adopter des mesures qui renforceraient les chances de politiques plus libérales de la part de la CEE.

Abstract

Agricultural trade relations between the EEC and temperate food exporting countries

Starting out from a short account of the development of EC negotiating positions in international talks about agricultural trade which is thought to provide some historical background, it will be argued here that :

- there are more considerations to be taken into account in agricultural trade than those on which the pure philosophy of free trade is based ;
- even if this broader view is adopted, EC agricultural trade policy looks overly protectionist ;
- apart from the general protectionist nature of EC farm and trade policy there are some practices in the CAP which are particularly harmful ;
- this causes not only economic costs in the agricultural sector but also political and economic costs in other areas;
- there are specific political constellations in the EC which aggravate trade problems ; — there is room for more international cooperation which the EC could use without violating vital interests of the Community ;
- the trading partners of the Community could adopt measures which would enhance the chances for more liberal policies of the EC.

LES RELATIONS COMMERCIALES AGRICOLES ENTRE LA CEE ET LES PAYS EXPORTATEURS DE PRODUITS AGRICOLES DES RÉGIONS TEMPÉRÉES

Stefan TANGERMANN

Professeur de Politique Agricole à l'Université de Frankfurt (*)

L'auteur rappelle comment se sont développées les positions communautaires dans les négociations internationales traitant du commerce agricole. Cette base historique permet d'avancer que :

- le commerce agricole soulève d'autres réflexions que celles sur lesquelles s'appuie la philosophie pure du libre-échange ;
- même si l'on adopte cette vue plus large, la politique agricole commerciale de la CEE apparaît excessivement protectionniste ;
- mise à part la nature généralement protectionniste des politiques agricoles et commerciales de la Communauté, la PAC comporte des pratiques particulièrement dangereuses ;
- ceci entraîne non seulement des coûts économiques dans le secteur agricole, mais aussi des coûts économiques et politiques dans d'autres domaines ;
- il existe dans la CEE certaines considérations politiques qui aggravent les problèmes commerciaux ;
- la CEE pourrait faire preuve d'une plus grande coopération internationale sans violer ses intérêts vitaux ;
- les partenaires commerciaux de la Communauté pourraient adopter des mesures qui renforceraient les chances de politiques plus libérales de la part de la CEE.

AGRICULTURAL TRADE RELATIONS BETWEEN THE EEC AND TEMPERATE FOOD EXPORTING COUNTRIES

Starting out from a short account of the development of EC negotiating positions in international talks about agricultural trade which is thought to provide some historical background, it will be argued here that :

- *there are more considerations to be taken into account in agricultural trade than those on which the pure philosophy of free trade is based ;*
- *even if this broader view is adopted, EC agricultural trade policy looks overly protectionist ;*
- *apart from the general protectionist nature of EC farm and trade policy there are some practices in the CAP which are particularly harmful ;*
- *this causes not only economic costs in the agricultural sector but also political and economic costs in other areas ;*
- *there are specific political constellations in the EC which aggravate trade problems ;*
- *there is room for more international cooperation which the EC could use without violating vital interests of the Community ;*
- *the trading partners of the Community could adopt measures which would enhance the chances for more liberal policies of the EC.*

Le commerce mondial des produits agricoles de la zone tempérée ne forme qu'une partie faible et décroissante du commerce total. Au début des années soixante-dix, les exportations mondiales de produits pour l'alimentation humaine et animale de la zone tempérée représentaient moins de 10 % du total des exportations mondiales (Mackie 1973). En termes politiques, toutefois, l'importance du commerce agricole s'est considérablement accrue. Ceci n'est pas seulement dû

aux violentes fluctuations qui ont secoué l'économie alimentaire mondiale et le marché des matières premières en général depuis 1972. L'importance croissante accordée au commerce agricole dans les tentatives d'aménagement des relations économiques internationales reflète aussi le fait que la structure et l'organisation de l'économie alimentaire mondiale et du commerce international des produits agricoles se sont de plus en plus éloignées de l'évolution des principes

(*) Mentonstr. 17-25 6000 Frankfurt/Mein, RF Allemagne.

régissant le commerce mondial en général. Mises à part les vagues récentes de pratiques protectionnistes dans le commerce des produits industriels, le système commercial s'est caractérisé, depuis la deuxième guerre, par une libéralisation progressive des échanges de produits non agricoles avec, parallèlement, une croissance du volume du commerce. Toutefois, pour le commerce agricole, l'intensité du protectionnisme n'a pas décliné ; au mieux, elle est restée inchangée. Alors que la coopération devenait le principal mode de relations internationales entre des économies de plus en plus liées, le développement des relations commerciales était constamment en danger de mener à une confrontation.

La Communauté européenne a, volontairement ou non, une influence considérable sur la structure du commerce agricole mondial. Aucun autre partenaire commercial dans le monde n'a d'importations brutes ou nettes de produits agricoles de zone tempérée plus importantes que celles de la CEE. Et même au niveau des exportations, la Communauté est parmi les plus importants exportateurs bruts de produits agricoles du monde. Mais il est difficile de ne pas avoir l'impression que la CEE est encore loin d'avoir totalement compris son rôle dans l'économie alimentaire mondiale, et d'agir avec le sens des responsabilités correspondant. Au moment de la création de la Communauté et des premiers développements de la Politique Agricole Commune, le monde occidental, et surtout les USA, acceptèrent implicitement l'attitude plutôt auto-centrée de celle-ci afin d'aider le processus d'unification de l'Europe de l'Ouest. Toutefois, du fait du rythme décroissant d'avancement de l'union politique et économique en Europe, les effets externes négatifs des politiques communautaires, particulièrement dans le domaine du commerce agricole, se font de plus en plus sentir : « La confrontation (dans les négociations commerciales agricoles) a laissé des traces d'amertume et de désillusion, hors de l'Europe, à l'encontre d'une évolution qui aurait été autrement la bienvenue pour la famille des nations » (Warley, 1976, p. 288).

Le manque de coopération dans le commerce agricole n'est pas seulement évident du fait des positions notoirement divergentes, en particulier entre la CEE et les USA, au cours des négociations internationales comme celles conduites dans le cadre du GATT. Elle est aussi mise en évidence dans les statistiques. Les degrés d'auto-suffisance dans la production agricole communautaire suivent une tendance croissante pour les principaux produits depuis la mise en place de la PAC. Parmi l'éventail des produits agricoles qui, du fait des conditions climatiques, pourraient être produits en quantités importantes dans la CEE, les céréales fourragères sont la seule catégorie majeure de produits pour laquelle la Communauté est encore importatrice nette. Et même dans ce domaine, le degré d'auto-suffisance communautaire s'accroît.

Le volume important des importations agricoles communautaires qui est si souvent cité par les officiels européens pour démontrer l'ouverture de la CEE se compose surtout, à part les céréales fourragères, de produits impossibles à produire dans la Communauté (comme les boissons tropicales), ou pouvant seulement être produits en quantités limitées ou pendant certaines saisons (certains fruits ou légumes) ou encore ne pouvant être produits qu'à des coûts prohibitifs (comme le soja). Pour tous les autres produits agricoles, la CEE soit est autosuffisante soit accroît son surplus. Sans aucun doute, ceci n'a rien à voir avec un avantage comparatif de la production agricole européenne, alors que les prix agricoles communautaires sont considérablement supérieurs aux prix du marché mondial et sont parmi les plus élevés du monde. Les courants du commerce agricole, et ceci pas seulement dans la CEE, semblent être déterminés moins par une compétition entre producteurs que par une compétition entre politiques commerciales.

Cela dit, il est tentant d'affirmer que les relations commerciales agricoles de la Communauté avec les exportateurs de produits d'origine tempérée sont en pleine confusion ; d'opposer cette image avec la description d'une situation idéale de libre-échange ; d'imaginer une toute nouvelle politique commerciale communautaire pour les produits agricoles ; et de souhaiter que les futures générations de politiciens entendent les voix des courageux et brillants économistes. En fait, l'approche de ce rapport est différente. A partir d'un bref résumé du développement des positions communautaires dans les négociations internationales traitant du commerce agricole, ce qui est supposé fournir une base historique, il sera avancé que :

1. le commerce agricole soulève d'autres réflexions que celles sur lesquelles s'appuie la philosophie pure du libre-échange ;
2. même si l'on adopte cette vue plus large, la politique agricole commerciale de la CEE apparaît excessivement protectionniste ;
3. mise à part la nature généralement protectionniste des politiques agricoles et commerciales de la Communauté, la PAC comporte des pratiques particulièrement dangereuses ;
4. ceci entraîne non seulement des coûts économiques dans le secteur agricole, mais aussi des coûts économiques et politiques dans d'autres domaines ;
5. il existe dans la CEE certaines considérations politiques qui aggravent les problèmes commerciaux ;
6. la CEE pourrait faire preuve d'une plus grande coopération internationale sans violer ses intérêts vitaux ;
7. les partenaires commerciaux de la Communauté pourraient adopter des mesures qui renforceraient les chances de politiques plus libérales de la part de la CEE.

Les négociations commerciales multilatérales du Tokyo Round, tenues sous les auspices du GATT à Genève, en sont actuellement à leur stade final. La question du commerce agricole figure en bonne place dans ces négociations. Afin de ne pas risquer d'être

rendu caduc par les événements, ce rapport ne traite pas des questions abordées à Genève. Il concerne plutôt ceux des problèmes de base du commerce agricole communautaire qui, indépendamment des discussions à Genève, auront une portée à plus long terme (1).

LA POLITIQUE COMMERCIALE AGRICOLE DE LA CEE ET LES NEGOCIATIONS INTERNATIONALES

De même que les politiques agricoles de la plupart des pays, l'évolution de la PAC a été déterminée surtout par des intérêts intérieurs. Les effets commerciaux d'instruments destinés à contrôler le développement du secteur agricole communautaire ont toujours été plus ou moins considérés comme des sous-produits des politiques intérieures. Aussi, on peut se demander s'il est juste de parler explicitement d'une politique commerciale communautaire dans le domaine agricole. Par ailleurs, de tout temps, des pressions internationales ont été exercées sur la PAC par des partenaires commerciaux de la CEE, pressions auxquelles la Communauté a à répondre dans les différents forums internationaux. Il n'est ici ni possible ni nécessaire de spécifier l'influence qu'ont pu réellement avoir ces pressions internationales sur la politique communautaire agricole. Mais pour évaluer les relations commerciales agricoles de la CEE avec les États-Unis, il peut être utile de rappeler au moins les principales étapes exportateurs agricoles des zones tempérées, il peut être utile de rappeler au moins les principales étapes des négociations internationales sur les questions de commerce agricole directement liées à la politique communautaire. Le principal forum pour ces négociations, pour autant que l'on considère les réunions officielles, a été et reste le GATT. Et le plus important partenaire de la Communauté dans ces négociations, autant en termes de poids politique et économique qu'au niveau de la complémentarité des intérêts commerciaux, sont les USA.

La PAC fit l'objet de l'attention internationale avant même sa création. En 1958, une commission du GATT examinait déjà avec scepticisme les articles du Traité de Rome concernant l'agriculture, et au cours du **Dillon Round**, en 1960-62, eut lieu la première confrontation entre la CEE et les États-Unis sur une Politique Agricole Commune non encore formulée. Le principal objectif du Dillon Round était de conduire les négociations avec la CEE en accord avec l'article XXIV — 6 du GATT, qui autorise l'établissement d'unions douanières à la condition que le tarif douanier externe de l'union ne réduise pas le commerce plus que ne le faisaient les tarifs nationaux avant la

formation de l'union (Curzon, 1976, p. 168-175). Les États-Unis craignaient un régime de restrictions des échanges agricoles avec la CEE après que cette dernière ait dénoncé les obligations tarifaires sur des produits qui devaient être couverts par la PAC. Ils tentèrent d'obtenir des garanties d'accès aux marchés agricoles communautaires au niveau alors existant.

La Communauté parvint à rejeter cette demande, et les USA acceptèrent finalement un accord n'établissant rien de plus que l'insatisfaction de leurs droits de négociation. La compensation majeure, en dehors des aspects politiques et stratégiques d'une unification européenne, était l'engagement de la CEE à appliquer une franchise douanière au soja et aux tourteaux de protéagineux. Juste avant la fin du Dillon Round, le Conseil des ministres européens décida de l'organisation du marché des céréales, en particulier des céréales fourragères, et donc révéla de quelle manière allait fonctionner la PAC (Frenz, 1976, p. 6). Le système des prélèvements variables en tant que principal trait du marché européen et de la politique des prix ne fut jamais formellement discuté au GATT. Ainsi, à la clôture du Dillon Round, la PAC et ses principaux instruments étaient en principe internationalement acceptés ou du moins tolérés. Comme le futur niveau commun des prix agricoles n'avait pas encore fait l'objet d'une décision à ce moment, on ne voyait pas alors clairement de quelle manière l'harmonisation des politiques agricoles nationales antérieures de l'Europe affecterait les flux commerciaux. Toutefois, comparée à l'usage largement répandu, dans les économies nationales des pays membres, de restrictions quantitatives du commerce, les instruments fondamentaux de la PAC semblaient plutôt libéraux.

Malgré tout, à partir de ce moment, la Communauté ne cessa de subir une pression internationale la poussant à changer son système de soutien agricole et à limiter son niveau de protection. Toutefois, la position des États-Unis, principaux partisans d'une politique commerciale européenne plus libérale, était relativement faible pour au moins deux raisons. D'abord, ils avaient manqué l'occasion, qu'elle ait ou non existé, d'influencer les structures de base de la PAC au stade décisif de sa mise au point avant 1962. Ensuite, tout en luttant à l'extérieur en faveur de politiques commerciales libérales dans le domaine agri-

(1) Pour un compte rendu des problèmes d'échanges agricoles dans les actuelles négociations du GATT voir JOSLING, 1977.

cole, ils s'étaient réservé pour eux-mêmes un droit illimité à restreindre le commerce agricole par des quotas et des taxes pour autant que le programme agricole intérieur le rendait nécessaire. Cette entorse ouverte aux règles générales du GATT avait été accordée aux Etats-Unis en 1955 ; elle existe et s'applique toujours. Ces contradictions entre les demandes américaines lors de négociations internationales et leur propre politique agricole commerciale a toujours miné le pouvoir de discussion des Etats-Unis (Sorenson, 1973).

Si au cours du Dillon Round, la PAC naissante n'avait fait l'objet que de critiques modestes, lors du **Kennedy Round** (1964-67), l'ensemble croissant des mesures communautaires de régulation des marchés agricoles fut directement attaqué par les Etats-Unis et les autres exportateurs de produits agricoles de la zone tempérée. Les Etats-Unis avaient des problèmes de balance des paiements et espéraient obtenir un soulagement grâce à l'expansion de leurs exportations agricoles. Comme les autres exportateurs agricoles, ils commençaient à être touchés par l'organisation communautaire des marchés et voulaient réprimer le protectionnisme agricole croissant de l'Europe de l'Ouest avant qu'il ne soit trop tard. La guerre du poulet de 1962-63, causée par la substitution, au droit de douane allemand faible, du prélèvement européen élevé, à laquelle les Etats-Unis répondirent par des représailles équivalentes (Curzon, 1976, pp. 210-213), n'était pas encore oubliée. Et les Etats-Unis voulaient principalement que soit appliquée, au secteur agricole aussi, la philosophie de base du GATT, à savoir un commerce orienté en fonction du marché. Par ailleurs, la CEE était dans une phase difficile de ses négociations à propos du commerce extérieur des produits agricoles. Après les décisions fondamentales quant à la nature générale de l'organisation des marchés, prises avec relativement peu de difficultés, la formulation des règlements détaillés des marchés, et surtout l'accord à obtenir des différents pays membres sur un niveau de prix agricoles communs absorbait toute l'attention de la CEE. Prendre en considération les demandes extérieures pour tenter de réconcilier les intérêts des Etats-membres était pour le moins une tâche extrêmement délicate ; d'autant que la libération du commerce extérieur de la CEE constituait une réalisation majeure, supposée apporter aux pays membres exportateurs de produits agricoles une compensation à l'ouverture de leurs marchés non-agricoles, dont s'emparaient les pays membres plus industrialisés.

La position initiale des Etats-Unis dans les négociations, qui se focalisèrent sur les céréales, était que les prélèvements variables européens devaient être remplacés par des taux fixes qui devraient être consolidés et soumis à la même réduction de 50 % que celle envisagée pour les produits industriels. Quand cette position se révéla ne pas être un point de départ pour

des négociations avec la CEE, les Etats-Unis luttèrent pour une part garantie des marchés européens du blé et des céréales fourragères : et plus tard, quand même ceci leur fut refusé, ils tentèrent alors d'obtenir l'assurance que la CEE n'augmenterait pas ses taux d'auto-suffisance. Quand la Communauté offrit finalement de garder, à certaines réserves près, une auto-suffisance en céréales plafonnée à 90 %, les Etats-Unis et autres exportateurs trouvèrent cette offre inacceptable, car elle aurait signifié une diminution absolue de leurs exportations, le degré d'auto-suffisance de la CEE étant alors de 85 % à peu près. Finalement les Etats-Unis abandonnèrent toute autre demande sur la CAP, mises à part des réductions de droits communautaires pour des produits non soumis aux prélèvements, et conclurent des accords visant à relever le prix plancher et à augmenter les contributions des importateurs à l'aide alimentaire dans le cadre de l'accord international sur les céréales.

La position initiale de la CEE dans la négociation du Kennedy Round sur le commerce international était orientée vers la consolidation des politiques en cours et si possible la limitation de restrictions ultérieures au commerce. La CEE proposa la fameuse approche du « montant de soutien » qui revenait à consolider et à empêcher la hausse des montants de soutien existants. Cette approche aurait laissé toute liberté aux politiques intérieures pour décider des instruments à utiliser afin de protéger l'activité agricole, mais aurait établi un plafond au niveau de protection, défini comme la différence entre le prix au producteur, ajusté en raison des mesures de soutien s'exerçant dans d'autres domaines que celui des prix, et un prix de référence du marché mondial. Le prix de référence aurait pu être négocié, ce qui aurait incité les exportateurs à observer des prix minima à l'exportation. Les Etats-Unis et les autres exportateurs n'acceptèrent pas la proposition du « montant de soutien » car elle ne constituait nullement une étape vers une libéralisation du commerce agricole, mais plutôt un gel des barrières douanières existantes. Les exportateurs souhaitaient appliquer les règles générales du GATT au commerce agricole et sentaient que la CEE voulait traiter séparément de l'agriculture et établir des procédures spéciales pour cette dernière. La proposition européenne ne comprenait pas de projet d'expansion des exportations agricoles, principal objectif des Etats-Unis.

Du point de vue des Etats-Unis vers le milieu des années soixante, le refus de négocier sur la proposition de la CEE est compréhensible. Mais les évolutions ultérieures ont modifié la situation. Les Etats-Unis et les autres exportateurs pourraient actuellement être heureux de voir la CEE consolider ses niveaux de soutien ou ses taux d'auto-suffisance. La CEE, d'un autre côté, n'est jamais revenue à ses propositions faites au Kennedy Round. D'un point de vue global, le développement du système international

d'échanges agricoles aurait pu tirer bénéfice de l'adoption de la proposition communautaire. Il y a certainement de nombreux problèmes et faiblesses dans l'approche « montants de soutien », et des versions modifiées du concept original pourraient se révéler préférables (Heidhues, 1976). Le point central de la proposition, qui est de faire des mesures intérieures de soutien agricole de toute sorte un sujet d'examen minutieux et international au même titre que les droits de douane sur les produits industriels, constituerait certes un important pas en avant dans les négociations internationales sur le commerce agricole. Et même l'approche beaucoup moins ambitieuse sur la consolidation de taux d'auto-suffisance maxima semble avantageuse à une époque de croissance presque illimitée de l'auto-suffisance sur les marchés agricoles communautaires.

Les problèmes agricoles qui déjà prédominaient au Kennedy Round, sont encore plus importants dans l'actuel Tokyo Round (2). Les précédents tours de négociations du GATT ont été plutôt des succès pour autant que l'on considère les réductions de tarifs douaniers dans le commerce des produits manufacturés entre pays industrialisés. Les travaux sur les mesures non tarifaires, le commerce de produits agricoles de la zone tempérée et l'amélioration de la situation commerciale du Tiers-Monde sont restés inachevés, et priorité leur a été explicitement donnée par les différents partenaires de la négociation du Tokyo Round. Les Etats-Unis ont surtout fortement insisté sur la nécessité de progresser dans le domaine agricole, et peu avant l'ouverture du Tokyo Round en 1973, le Ministère de l'Agriculture des Etats-Unis suggéra, dans le rapport Flanigan, la possibilité d'un retrait des Etats-Unis du GATT si une libéralisation satisfaisante du commerce agricole ne pouvait être obtenue (Warley, 1976, p. 289).

Partant de la divergence des positions initiales des différents partenaires de la négociation au Tokyo Round, les chances d'aboutir à un ajustement substantiel des politiques agricoles commerciales du monde occidental semblent cependant assez faibles. La position américaine, basée sur le Trade Act de 1975, ne comportait pas de demandes ou propositions spécifiques dans le domaine agricole. Elle suggérait plutôt l'application à l'agriculture de procédures semblables à celles développées pour les produits industriels. Cette position américaine reflète tout autant des considérations tactiques qu'une philosophie de base. D'un point de vue tactique, les USA veulent conduire les négociations agricoles sur le même schéma que les négociations sur les autres produits, car cela offre de

meilleures opportunités pour marchander les concessions sur les produits manufacturés qu'ils sont prêts à faire, contre un meilleur accès aux marchés agricoles européens. Le point plus fondamental de la position américaine est la vision selon laquelle les problèmes de commerce agricole ne sont pas en principe différents des autres problèmes de commerce international et selon laquelle les forces du marché devraient régir le commerce agricole comme elles le font dans les autres domaines. D'un autre côté, la CEE cherchait à séparer les négociations agricoles du reste de la négociation et, de ce point de vue, elle est arrivée à ses fins. L'approche communautaire des problèmes agricoles dans le Tokyo Round insistait sur la nécessité d'un contrôle des marchés mondiaux agricoles par l'établissement des règles internationales agréées sous la forme d'accords sur les produits. La position communautaire est moins intéressée par un commerce plus libre de produits agricoles et plus orientée vers la recherche de la stabilité.

On dit souvent que les négociations sur le commerce agricole souffrent d'une divergence majeure des philosophies de base de la CEE et des Etats-Unis, ces derniers étant voués aux principes du libre-échange alors que la CEE adhère aux idées interventionnistes. Toutefois, ces approches divergentes se trouvent correspondre assez bien aux intérêts plus immédiats des deux protagonistes. Il n'y a certainement pas de manière plus directe de rechercher l'augmentation des exportations américaines que de plaider pour l'abandon, par les importateurs, des mesures restrictives et pour l'adoption d'une attitude plus positive en faveur du libre échange. Et pour les négociateurs européens, le principal objectif politique doit être de sauvegarder des pressions extérieures les réglementations des marchés intérieurs, dont le développement a soulevé de graves difficultés internes. Chacun des partenaires a par ailleurs assez de problèmes à appliquer à sa propre politique les principes qu'il tente d'imposer aux autres nations. La politique agricole américaine tant intérieure qu'extérieure est loin d'être gouvernée par la philosophie du libre échange, et la CEE a eu plus d'une fois des difficultés à remplir ses obligations dans les accords internationaux sur des produits, ou même à y entrer ; le nouvel Accord International sur le Sucre en est un exemple.

La PAC a été attaquée par les partenaires commerciaux de la Communauté dans les Rounds des négociations du GATT sans effets notables en ce qui concerne les traits principaux des règlements communautaires des marchés, et jusqu'à présent il semble qu'il y ait peu de chances pour qu'il en soit autrement lors du Tokyo Round. Il peut être précipité de tirer des conclusions de cette analyse superficielle, mais il est difficile d'éviter l'impression d'une Communauté complètement absorbée par ses propres problèmes agricoles et réagissant peu aux demandes des

(2) Pour une étude détaillée des aspects agricoles des actuelles négociations multilatérales sur les échanges, voir : HARRIS, 1977 ; JOSLING, 1977 et WARLEY, 1978.

Pays-Tiers. Des raisons politiques globales, le faible pouvoir de négociation des autres pays et les erreurs de négociation de ses partenaires peuvent avoir aidé

la CEE à conserver sa ligne de conduite. Mais ceci n'est pas une excuse pour négliger les répercussions internationales de ses actions internes.

ASPECTS ECONOMIQUES DU PROTECTIONNISME AGRICOLE DE LA CEE

Le protectionnisme agricole, en Europe aussi bien qu'ailleurs, n'est pas seulement combattu par les pays exportateurs qui en souffrent directement. Il est aussi critiqué, à l'intérieur des pays protectionnistes, du fait de ses effets supposés négatifs sur le bien-être. Cette critique est fondée sur la conviction néo-classique de la maximisation du bien-être par le libre-échange. Toutefois, le libre-échange n'est plus une proposition générale d'analyse économique, mais plutôt un cas particulier extrême car il a été démontré, dans un nombre grandissant d'écrits, que dans plusieurs situations l'atteinte d'un optimum de répartition nécessite l'intervention de l'Etat (3). Plusieurs caractéristiques particulières des marchés des produits et des facteurs de production agricole pourraient suggérer que des interventions gouvernementales dans le commerce sont nécessaires pour qu'un optimum soit atteint. Une évaluation de la politique commerciale agricole européenne serait donc incomplète si on ne considérait ces réserves sur la philosophie du libre-échange. Les principales réserves en ce qui concerne le secteur agricole viennent de la nature multi-dimensionnelle de l'éventail des objectifs politiques s'y appliquant, les principaux apports à l'analyse type du maximum statique de bien-être concernant la sécurité des approvisionnements, la stabilité des marchés et des revenus agricoles acceptables. Bien qu'une étude détaillée aille au-delà des objectifs de ce rapport, certaines remarques doivent être présentées (4).

La nécessité d'*assurer l'approvisionnement alimentaire* constitue indubitablement une raison de l'intervention gouvernementale dans un groupe de pays qui, du fait de leur désavantage comparatif en matière de production alimentaire, seraient autrement lourdement dépendants de l'approvisionnement des marchés mondiaux. Cet argument peut, en général, s'appliquer au cas de la CEE. La politique européenne actuelle des prix agricoles ne peut toutefois nullement se justifier de cette manière. Non seulement il n'y a jamais eu aucune décision explicite de la Communauté quant à un niveau de production alimentaire désiré dans un but de sécurité, ou quant à une combinaison raisonnable de stocks et de production courante, mais de plus, les niveaux actuels de production obtenus par la PAC sont bien supérieurs à ce qui serait nécessaire pour s'assurer contre des cas d'urgence.

On invoque aussi l'*objectif*, bien différent, de la *stabilité des marchés*. Les marchés des produits agri-

coles, caractérisés par des fluctuations typiques de l'offre et une faible élasticité à court terme de l'offre et de la demande par rapport aux prix, ont une tendance inhérente à l'instabilité qui appelle une intervention de l'Etat. Les éléments essentiels de l'organisation des marchés dans la PAC, prix d'intervention et prélèvements variables, devaient remplir ce rôle. Cependant, si la stabilisation était le principal objectif de la PAC, il n'y aurait aucune raison de fixer les prix agricoles communautaires à un niveau aussi supérieur au niveau mondial qu'il l'est actuellement. De plus, la stabilité n'est pas un objectif qui puisse être poursuivi sans tenir compte des coûts impliqués. Dans la PAC, la stabilité n'est pas seulement assurée pour les céréales, élément central de tout le secteur agricole et en même temps produits facilement stockables. L'objectif de stabilité a aussi été mis en avant sur des marchés pour lesquels il est beaucoup plus coûteux et moins efficace, comme le bœuf, les fruits et légumes. Enfin, les méthodes communautaires pour assurer la stabilité des marchés intérieurs augmentent considérablement l'instabilité des marchés mondiaux et en transmettent le poids aux autres pays (Josling, 1977a). Sur ce point, l'attitude de la CEE est significativement différente de celle des Etats-Unis (Heidhues et Hollstein, 1978). Il est tentant de dresser un parallèle avec l'attitude de l'Union Soviétique qui a utilisé de façon croissante le marché mondial comme une source d'approvisionnement résiduelle et, par là-même, aggravé l'instabilité mondiale (Johnson, 1977). Néanmoins, la CEE au moins n'a pas spéculé contre le marché ni tiré profit des fluctuations de prix.

Enfin, *assurer des revenus acceptables aux agriculteurs* est manifestement l'objectif prédominant de la PAC. Cette motivation, qui existe généralement dans le protectionnisme agricole, est aussi interprétée souvent en termes d'adoucissement des conséquences négatives d'un changement social, d'allègement de la pression au départ du secteur agricole et d'assurance d'une distribution équitable du bénéfice de la croissance économique (Heidhues, 1977). Sans doute, cet objectif est-il en principe, largement accepté. La conjonction particulière de taux de croissance de la demande de produits alimentaires bas et de taux élevés de croissance de la productivité dans l'agriculture nécessite la migration, hors du secteur agricole, de forces de travail. Ce processus de changement social est douloureux en tant que tel et s'accompagne d'une pression sur les revenus des agriculteurs ayant des coûts d'opportunité faibles. Dans les pays où la structure dimensionnelle des exploitations est peu favorable et où les excédents de main-d'œuvre agricole sont élevés,

(3) Une excellente analyse de ces problèmes est donnée par CORDEN, 1974.

(4) Une analyse plus détaillée de ces problèmes est fournie par exemple par TANGERMANN, 1976.

le processus d'ajustement prend un temps considérable pendant lequel le gouvernement ne peut éviter de soutenir les agriculteurs à faible revenu. Fondamentalement, ceci revient à effectuer des transferts de revenus du secteur non agricole vers le secteur agricole. Ce sont les méthodes utilisées pour procéder à ces transferts qui donnent lieu à controverse parmi les politiciens comme parmi les économistes. Dans la CEE, comme dans beaucoup d'autres pays, le soutien des revenus agricoles passe par les prix de marché des produits agricoles. Laisant de côté la question de l'efficacité de cette méthode — les transferts de revenus peuvent être cristallisés sous forme de valeurs foncières (Johnson, 1973) ou absorbés par une émigration décroissante (Tangermann, 1978) — elle est critiquée principalement en raison de ses conséquences sur la répartition et de ses effets négatifs sur le bien-être global.

Le système de soutien des prix agricoles pèse d'un poids relativement élevé sur les revenus non agricoles bas et bénéficie surtout aux revenus agricoles élevés (Josling et Hamway, 1972). La protection générale des prix agricoles ne permet pas un soutien spécifique des revenus des catégories d'agriculteurs censés en avoir le plus besoin. Des tentatives de concentration de l'aide sur des produits donnant un bon schéma de distribution à l'intérieur de l'agriculture risquent d'aboutir à des allocations de ressources néfastes. La politique communautaire du marché du lait en est un exemple.

Toutefois, la principale critique faite au soutien des prix a toujours été la distorsion induite dans les courants d'échange et le fait qu'il empêche l'économie intérieure et les autres pays exportateurs de faire plein usage de la division internationale du travail. La réduction consécutive du bien-être économique représente une perte sèche qui est associée aux transferts de revenus vers les agriculteurs. Aussi, beaucoup d'auteurs ont indiqué qu'il serait préférable de rechercher des moyens plus directs de soutien des revenus agricoles, évitant de fausser les marchés des produits agricoles. En revanche, beaucoup d'arguments se sont élevés contre le soutien direct des revenus agricoles à partir des finances publiques. On peut soulever deux principales objections. En premier lieu, la perte de bien-être due à la distorsion des prix peut être en réalité assez faible, comme certaines estimations empiriques le montrent (Warley, 1976, pp. 299-302). Pour l'Allemagne, par exemple, il a été estimé que la perte économique réelle due à la distorsion dans l'allocation des facteurs est de l'ordre de 0,3 % du PNB (Koester et Tangermann, 1977). En second lieu, les fonds publics sont rares, et il peut être difficile de trouver les sommes nécessaires. En tout cas, il semble possible de mobiliser des sommes plus importantes à un coût politique moindre par l'intervention sur les marchés (Heidues, 1977). En ce qui concerne la CEE, des problèmes supplémentaires seraient sus-

cités par la modification dans les transferts de revenus entre les pays résultant du remplacement du soutien des prix par des paiements directs.

Aucun de ces arguments, toutefois, ne peut être pris pour absolu. Si l'intervention sur les marchés est assez lourde, cela peut entraîner des effets secondaires négatifs en matière de répartition et des coûts économiques intolérables élevés comparés au transfert de revenu désiré vers les agriculteurs en ayant besoin. Si en plus, la gestion de la politique des marchés implique déjà des coûts budgétaires considérables, alors cette politique crée plus de problèmes qu'elle n'en résout. La PAC semble avoir atteint ce stade. Les effets négatifs des politiques agricoles et commerciales communautaires ont pris de plus en plus d'importance par rapport aux objectifs fondamentaux de la PAC.

On affirme parfois que les problèmes liés à la PAC ne sont pas le résultat de la nature des instruments choisis, mais de la manière dont ces instruments ont été utilisés. Certainement, les dommages auraient été moindres, dans la CEE et sur les marchés mondiaux, si le niveau des prix avait été fixé plus bas. Mais l'effet déstabilisateur sur les marchés mondiaux, par exemple, est l'attribut général du système des prélèvements variables, indépendamment du niveau des prix de seuil. Et les conséquences incertaines ou négatives sur la répartition sont un trait essentiel du soutien des prix. Enfin, il y a un problème fondamental de logique de décision politique (au moins dans un modèle quelque peu idéalisé de ce processus), un instrument est utilisé pour atteindre un certain revenu agricole souhaité. L'instrument peut être inadéquat parce qu'il provoque des effets secondaires non désirés (par exemple, une distorsion des marchés et un coût financier). Mais il ne peut y avoir de « bons » instruments « mal » utilisés. Une telle affirmation constitue soit un blâme pour les politiciens en raison de l'irrationalité de leurs prises de décision soit l'expression du refus de leurs objectifs. Si le résultat d'une politique utilisant un bon instrument est décevant, cela peut signifier soit que l'instrument n'était pas utilisé de façon à atteindre correctement l'objectif (par exemple, les prix étaient fixés trop haut et donc le revenu agricole était plus élevé que nécessaire), ce qui traduit l'existence d'un processus de décision politique irrationnel, soit que les objectifs poursuivis par les décideurs publics ne sont pas acceptés par l'analyste déçu auquel cas, cela sort des limites de l'évaluation scientifique. Dans tous les autres cas, c'est l'instrument qui a nécessairement été inadéquat. Les difficultés de la politique agricole communautaire peuvent en fait être un mélange de ces trois problèmes. La prise de décision dans la PAC peut ne pas avoir été absolument rationnelle, les objectifs de la PAC peuvent avoir été inadéquats. Mais on peut aussi dire qu'il y aurait eu plus de rationalité dans la prise de décision et plus d'attention quant aux objectifs si les instruments disponibles avaient d'abord été mieux choisis.

QUELQUES PROBLEMES FONDAMENTAUX DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMERCIALE COMMUNAUTAIRE

Dans la section précédente, il a été avancé que la nature des instruments de la PAC aussi bien que la façon dont ils ont été utilisés est exagérément protectionniste. Ceci entraîne des coûts économiques dans la Communauté. Ceci entraîne aussi des coûts économiques pour les autres pays exportateurs de produits alimentaires. Ces pays ont fait et continuent de faire pression sur la CEE afin qu'elle modifie sa politique agricole. La Communauté a été de tous temps réfractaire à ces pressions. On ne peut sérieusement craindre que les exportateurs, en représailles, refusent d'abaisser ou même augmentent les barrières aux importations en provenance de la CEE. Jusqu'au Kennedy Round il y a eu, au moins du côté des Etats-Unis, une certaine bonne volonté à accepter la PAC comme pierre angulaire inévitable d'une unification européenne par ailleurs souhaitable pour des raisons politiques et stratégiques. En attendant, cette indulgence s'est évanouie. Les affrontements en cours sur le commerce agricole pourraient maintenant signifier des pertes économiques eu égard aux intérêts communautaires à l'exportation, ainsi que des coûts politiques.

Ce danger s'aggravera si la Communauté continue à ajouter de temps en temps, à sa politique généralement protectionniste, des mesures à caractère particulièrement perturbant pour le commerce. L'interdiction d'importer du bœuf et l'obligation d'acheter de la poudre de lait conjointement à l'importation de soja ont été des exemples typiques de *la tendance communautaire à exporter ses propres problèmes sur les marchés mondiaux*. De plus, les discussions communautaires sur les mesures proposées pour atténuer les difficultés du marché intérieur reflètent manifestement une acceptation inquiétante de la tendance à ne pas respecter les contraintes juridiques imposées par les engagements internationaux. Des restrictions aux importations sont facilement proposées dans ces cas, sans tenir compte des consolidations tarifaires ou des engagements pris au GATT. Des débats publics sur l'instauration possible de barrières à l'importation des tourteaux et des substituts aux céréales ont provoqué d'importants remous dans les pays exportateurs concernés. Des débats communautaires de ce genre ne sont pas seulement inutiles en raison de leur impuissance concrète, ils sont aussi très dommageables, dans leurs conséquences, pour la réputation internationale de la CEE.

En dehors de ces mesures spéciales, l'élément de la PAC le plus perturbant pour le commerce, autant au niveau des effets immédiats qu'à celui des conséquences à long terme, ce sont les *restitutions variables à l'exportation*. Appliquée sans distinction, cette pratique de dumping à l'exportation permet de pénétrer les marchés à l'exportation d'autres pays sans

égard pour la compétitivité des producteurs. On peut affirmer que théoriquement les effets externes nuisibles des prélèvements variables à l'importation sont les mêmes que ceux des prélèvements variables à l'exportation car il importe peu de savoir si la CEE diminue la demande du marché mondial en restreignant ses importations ou si elle augmente l'offre totale mondiale en subventionnant ses exportations. Mais, en fait, il y a au moins deux différences importantes. D'abord, les flux commerciaux ne sont pas seulement déterminés par des prix et des quantités ; les rapports commerciaux traditionnels jouent aussi un rôle. Si un fournisseur traditionnel a été évincé d'un marché habituel par des mesures de dumping occasionnelles, il peut lui être difficile d'en obtenir à nouveau l'accès. Ensuite, la pratique politique fait preuve d'une certaine tolérance pour les pays à coûts de production élevés voulant protéger leurs producteurs par une restriction des importations. Toutefois, il est beaucoup moins bien accepté que ces pays tentent de tourner l'avantage comparatif et poussent le soutien aux producteurs à un point où ils deviennent exportateurs. Les coûts politiques des subventions communautaires à l'exportation sont donc bien supérieurs à ceux des prélèvements à l'importation.

Des considérations semblables s'appliquent à l'évaluation des subventions à l'exportation vues de l'intérieur de la CEE. Les restrictions à l'importation, si on les compare au soutien direct des revenus, peuvent avoir l'avantage politique d'effectuer le transfert de revenu vers les agriculteurs de façon invisible. A l'opposé, les subventions à l'exportation ne sont pas seulement visibles aux yeux des consommateurs et contribuables, elles sont d'autant plus impopulaires qu'elles apparaissent comme une mesure de soutien pour les consommateurs étrangers et non pour les consommateurs nationaux. Résumant ces remarques, on peut seulement conclure que le degré auquel la Communauté doit recourir aux restitutions à l'exportation démontre à quel point la PAC a été mal conduite.

Comment peut-on expliquer les déficiences de la politique agricole intérieure et commerciales de la CEE ? Il y a certainement une multitude de raisons. Les plus importantes d'entre elles sont probablement liées à des problèmes profonds tenant au caractère supranational de la PAC. Il est déjà assez difficile pour un pays seul de réconcilier, dans sa politique agricole, intérêts intérieurs et responsabilités internationales. Les difficultés que la CEE rencontre à équilibrer les intérêts de chacun des pays membres dans la PAC, la rend encore moins sensible aux besoins internationaux. Pendant longtemps, un compromis au sein de la PAC ne se faisait que sur le plus haut niveau de protection exigé par l'un quelconque des pays mem-

bres. Cette tendance est renforcée par la façon dont est interprétée et pratiquée la « responsabilité financière commune ». La manière dont le FEOGA opère signifie qu'il y a en fait une responsabilité financière commune à la marge. Augmenter les niveaux de soutien peut donc être bénéfique pour des pays considérés isolément même si cela constitue une perte économique pour la Communauté dans son entier (Koester, 1977). Afin de résoudre ce biais institutionnel vers un protectionnisme accru, la CEE devrait chercher si l'on peut mettre au point des règlements liant les bénéfices obtenus par l'économie d'un pays à ses contributions financières à la marge sans que soit affecté le schéma fondamental des transferts intracommunautaires.

On oppose généralement à de telles propositions qu'elles sont contraires à l'esprit de la Communauté. Toutefois le problème fondamental de la PAC est que c'est une politique au niveau communautaire sans réel

caractère supra-national. Cela conduit à *additionner des intérêts nationaux* sans que soit ressenti le besoin de développer une responsabilité supra-nationale. On peut voir un indice de cette divergence dans la différence traditionnelle d'attitude entre la Commission et le Conseil des ministres. La Commission a systématiquement été prudente en ce qui concerne l'augmentation du niveau de soutien des prix ; mais le Conseil a exercé son pouvoir supérieur. Ce n'est que récemment que les efforts de la Commission pour convaincre le Conseil de modérer l'augmentation des prix des produits excédentaires ont reçu un meilleur accueil. En termes de politique commerciale, la Commission a montré de meilleures dispositions que le Conseil vis-à-vis d'une libéralisation (Harris, 1977, p. 71). Tant que les intérêts d'un unique pays importateur joueront un rôle plus important dans la PAC que les conséquences globales de cette politique, il peut être plus avisé de renforcer l'élément de responsabilité nationale.

POLITIQUE COMMERCIALE AGRICOLE COMMUNE ET RESPONSABILITES INTERNATIONALES

Le protectionnisme agricole est profondément enraciné et la libéralisation du commerce des produits agricoles de la zone tempérée, si jamais elle doit intervenir, est un processus lent et difficile. La confrontation internationale fait peu progresser ce processus et les changements dans les politiques commerciales agricoles seront déterminés plus par des pressions internes que par des doléances de l'extérieur. Les pressions en faveur d'un changement se sont déjà renforcées dans la Communauté, et on peut envisager des modifications de la PAC qui seraient autant bénéfiques à l'intérieur que bienvenues à l'étranger. Sans pour autant violer des intérêts vitaux, les décideurs de la CEE en matière de politique agricole pourraient montrer que la CEE est prête à mieux assumer ses responsabilités internationales. Des actions possibles sont à mener dans les domaines de la stabilisation, des mesures perturbantes, du partage des marchés et de l'aide alimentaire.

La Communauté a toujours argué que la stabilité du marché mondial est importante en soi et est une condition nécessaire à la libéralisation du commerce agricole. Sa propre contribution à la stabilité mondiale a jusqu'ici été plutôt négative. La Communauté pourrait considérablement améliorer ses performances passées en jouant un rôle plus actif dans les efforts internationaux et en absorbant plus d'instabilité chez elle. Dans les négociations actuelles sur un accord international sur les céréales mené parallèlement au Tokyo Round, la CEE a déjà accepté de collaborer à une politique de stockage international coordonnée, mais elle devrait accepter de supporter une plus grande part de la charge. A l'intérieur, la Communauté pourrait contribuer à une plus grande stabilité des marchés mondiaux en faisant moins varier

ses prélèvements à l'importation et en élargissant l'écart entre prix d'intervention et prix de seuil. Cette dernière action aurait le grand avantage de diminuer la charge financière de l'organisation des marchés, tout en limitant l'exportation sur les marchés mondiaux de l'instabilité communautaire. Sur ces marchés céréaliers, la CEE a déjà fait des progrès dans cette direction alors que la politique du marché du bœuf fournit un exemple tout à fait négatif.

Quant aux mesures perturbantes pour le commerce, il est souhaitable que la CEE réduise et éventuellement abandonne la pratique des subventions à l'exportation. Cette pratique de dumping n'est pas seulement choquante pour les exportateurs ; elle entraîne des dépenses budgétaires excessives pour la Communauté, dépenses qui sont de plus en plus critiquées par les contribuables. La Communauté ne devrait pas causer du tort à d'autres pays en raison de son inflexibilité dans la mise au point de politiques agricoles améliorées. De la même façon, la CEE devrait cesser d'essayer de résoudre des problèmes de marchés intérieurs par la restriction des importations de produits concurrents ; tourteaux de soja et substituts des céréales tombent dans cette catégorie.

Un accord de partage des marchés n'est certainement pas un libre instrument idéal du point de vue d'une analyse économique tournée vers le libre échange. Toutefois cela peut constituer une solution de moindre mal. La Communauté pourrait envisager de garantir une certaine part de ses marchés aux producteurs à bas coûts pour lesquels l'exportation des produits concernés est vital ; les exportations néo-zélandaises de produits laitiers et les exportations argentines de bœuf en sont des exemples. Ceci aurait

pour effet annexe — et bienvenu — d'augmenter la pression pour un changement de la politique communautaire du marché en cause.

Bien que la Communauté puisse mettre en œuvre toutes ses initiatives unilatéralement, il serait plus facile sur le plan politique et préférable sur le plan économique qu'elle soit en cela accompagnée par les autres principaux intervenants dans le commerce agricole. Du point de vue de la CEE tout au moins, deux points revêtent une importance particulière. D'abord, il faut que les exportateurs adoptent une attitude plus positive vis-à-vis de la recherche communautaire de stabilité, et qu'ils soient moins réticents envers des accords de stabilisation. En ce qui concerne les céréales et les tourteaux, la Communauté doit être certaine de ne pas trop faire la queue en situation de pénurie. Ensuite, si les Etats-Unis, le Canada et le Japon relâchent leurs restrictions quantitatives sur les importations, ce serait une amélioration importante pour la CEE, surtout pour ce qui est des produits laitiers et du bœuf. Même si les exportations de la CEE vers ces pays n'en étaient pas directement augmentées, cela soulagerait le marché mondial et réduirait les pressions sur les politiques communautaires des marchés.

De tels ajustements ne sont aucunement radicaux. Mais ils pourraient grandement limiter les conflits et promouvoir la coopération dans le commerce international des produits agricoles. Toutefois, et c'est une coïncidence malheureuse, le Tokyo Round, qui est peut-être la dernière occasion de s'occuper du commerce agricole dans le cadre d'importantes négociations commerciales multilatérales (Warley, 1978), se déroule au milieu d'une croissance économique morose, d'un chômage élevé et d'une population stagnante dans la CEE. Une telle situation économique générale est plutôt défavorable à des décisions politiques tendant à libéraliser les échanges agricoles (Heidhues et Tangermann, 1978). D'autre part, la Communauté doit considérer que l'accroissement de ses importations agricoles peut être un préalable à l'expansion des marchés potentiels pour ses exportations industrielles. De plus, il est inévitable que des décisions essentielles soient prises sur des ajustements dans les politiques agricoles, internes et externes de la Communauté ; ajustements qui devraient viser des orientations à long terme plutôt que de découler de problèmes conjoncturels. La CEE a un rôle important à jouer dans l'amélioration de la situation de l'économie alimentaire mondiale.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- CORBET H., 1976, Multilateral Negotiations on Agricultural Trade. In : B. Davey, T.E. Josling and A. McFarquhar, Agriculture and the State. Londres.
- CORDEN W.M., 1974, Trade Policy and Economic Welfare. Oxford.
- CURZON G. et V., 1976, The Management of Trade Relations in the GATT. In : A. Shonfield (Ed.), International Economic Relations of the Western 1959-1971. Volume 1 : Politics and Trade. Londres, New York, Toronto.
- FRENZ K., 1976, Zur Entwicklung der agrarhandelspolitischen Beziehungen zwischen der EWG und den USA. Institut für landwirtschaftliche Marktforschung, Braunschweig-Völkenrode.
- GATT, 1977, Commerce international 1976/77, Genève.
- HARRIS S., 1977, EEC Trade Relations with the USA in Agricultural Products. Occasional Paper No. 3, Centre for European Agricultural Studies, Wye College, Ashford, Kent, G.B.
- HEIDHUES T., 1976, Current Problems in North American — European Agricultural Trade. Conférence faite sur invitation de « the International Agricultural Program and the Department of Agricultural Economics », Cornell University, 7 octobre 1976.
- HEIDHUES T., 1977, The Gains from Trade : An Applied Political Analysis. Contribution pour le Symposium sur le commerce international et l'agriculture, 17-20 avril 1977, Tucson, Arizona, USA.
- HEIDHUES T. and HOLLSTEIN, 1978, Anpassungsmethoden bestimmter Länder oder Ländergruppen an wechselnde Knappheitslagen auf den Weltgetreidemarkten. « Agrarwirtschaft », Jg. 27.
- HEIDHUES T., and TANGERMANN S., 1978, The Feasibility of Trade Enhancing Measures in Importing Countries — with Special References to the EC. Document préparé pour le séminaire « Australie et Nouvelle-Zélande dans le commerce mondial des produits agricoles », Mussey University, Palmerston North, Nouvelle-Zélande, 12-15 février 1978.
- JOHNSON D.G., 1973, World Agriculture in Disarray. Londres.
- JOHNSON D.G., 1977, The Soviet Impact on World Grain Trade. British-North American Committee, Londres, Washington.
- JOSLING T.E. and HAMWAY D., 1973, Distribution of Costs and Benefits of Farm Policy. In : T.E. Josling et al., Burdens and Benefits of Farm-Support Policies. Agricultural Trade Paper n° 1, Londres.
- JOSLING T.E., 1977, Agriculture in the Tokyo Round Negotiations. Thames Essay n° 10, Londres.
- JOSLING T.E., 1977 a, Agricultural Protection and Stabilization Policies : An Analysis of Current Neo-Mercantilist Practice. Contribution pour le Symposium sur le commerce international et l'agriculture, avril 1977, Tucson, Arizona, U.S.A.
- KOESTER U., 1977, EG-Agrarpolitik in der Sackgasse. Baden-Baden, RFA.
- KOESTER U. and TANGERMANN S., 1977, Supplementing Farm Price Policy by Direct Income Payments : Cost-Benefit-Analysis of Alternative Farm Policies with a Special Application to German Agriculture. « European Review of Agricultural Economics », Vol. 4 (1977), S. 7-31.

- MACKIE A.B., 1973, Patterns of World Agricultural Trade.
In : U.S. Trade Policy and Agricultural Exports, Ames, Iowa, USA.
- PREEG E.H., 1970, Traders and Diplomats. Washington.
- SORENSEN V., 1973, Contradictions in U.S. Trade Policy.
In : U.S. Trade Policy and Agricultural Exports. Ames, Iowa, USA.
- TANGERMANN S., 1976, Weltmarktpreise und EG-Agrarpreispolitik. In : C. Langbehn und H. Stamer (Ed.), Agrarwirtschaft und wirtschaftliche Instabilität. Bd. 13 der Schriften der Gesellschaft für Wirtschafts und Sozialwissenschaften des Landbaues e.V., Munich, RFA, S. 47-70.
- TANGERMANN S., 1978, Gesamtwirtschaftliche Erträge und Kosten staatlicher Agrarförderung — Einige offene Fragen der Bewertung agrarpolitischer Maßnahmen. In : G. Schmitt und H. Steinhauser (Ed.), Planung, Durchführung und Kontrolle der Finanzierung von Landwirtschaft und Agrarpolitik. Bd. 15 der Schriften der Gesellschaft für Wirtschafts und Sozialwissenschaften des Landbaues e.V. Munich, RFA S. 137-154.
- WARLEY T.K., 1976, Western Trade in Agricultural Products. In : A. Shonfield (Ed.), International Economic Relations of the Western World 1959-1971. Volume 1 : Politics and Trade. Londres, New York, Toronto.
- WARLEY T.K., 1978, What Chance has Agriculture in the Tokyo Round? « World Economy », Vol. 1, pp. 177-194.